



Litige syndic encombrant

Par Manel

Bonjour

Je vis en copropriété, faisant des travaux j'ai demandé à mon syndic s'il était possible temporairement comme le font d'autres voisins des bouts de bois dans un coin non gênant de la résidence quelques jours avant le dépôt sur la rue de ces encombrants. Le syndic ayant accepté.

Hier, un voisin je ne sais pas pourquoi a décidé de tout déposer dans la rue l'ensemble des encombrants sans que ce soit un jour de ramassage.

La mairie a contacté le syndic pour que le retrait soit fait dans l'heure et la police m'a contacté pour me dire que j'étais fautive (une étiquette avec mon numéro était collée à l'un des cartons)

Le syndic aujourd'hui me demande de payer la totalité des frais liés au ramassage car j'étais la seule identifiée (alors que je n'étais ni sur place ni responsable de ça)

Comment puis-je faire ? Je trouve ça extrêmement injuste.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez agi avec légèreté. Le syndic n'est pas habilité à donner une quelconque autorisation d'infraction au règlement de copropriété.

Il fallait vous débrouiller pour ne pas encombrer les parties communes et faire enlever vos déchets selon les règles prévues dans votre commune.

Par Manel

Justement les propriétaires avaient l'autorisation du syndic quelques jours avant le retrait des encombrants de les stocker en dehors du logement dans un coin dédié sans ça je n'aurais jamais déposé quoique ce soit

Aujourd'hui on me tient responsable de l'ensemble alors que je n'ai jamais déposé dans la rue quoique ce soit en dehors des jours des encombrants. J'ai juste le malheur d'avoir laissé une étiquette traîner.

Je ne suis pas responsable des autres agissements ni de l'action commise par le tiers voisin qui sûrement ne connaissait pas le J_r des encombrants.

Y a-t-il selon vous une solution ? Demander les vidéos de caméras de surveillance de la rue pour preuve que je ne suis pas responsable ?

Par yapasdequoi

Non, vous n'avez aucune chance de vous dégager la responsabilité, mais vous pouvez toujours plaider la cause à la mairie

Je répète que le syndic ne peut pas donner une telle autorisation d'encombrer les parties communes. Toute tolérance qui s'arrête abruptement cause des mauvaises surprises.

Par Manel

J'ai la preuve écrite du syndic que je pouvais le faire.

Donc vous me conseillez de le faire savoir à la mairie et au service environnemental avec ces éléments ?

Par Manel

J'ai la preuve écrite du syndic que je pouvais le faire.

Donc vous me conseiller de le faire savoir à la mairie et au service environnemental avec ces éléments ?

Par yapasdequoi

Non, la mairie s'en fiche. La mairie a constaté des encombrants que tout désigne comme étant les vôtres et donc l'amende est pour vous.

Régalez plutôt vos comptes directement avec le syndic qui vous a fait croire que vous aviez le droit d'encombrer les parties communes.

Par Manel

Je vois...

Merci beaucoup pour ces conseils